

Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,
Vu la charte européenne du chercheur de 2005,
Vu le code de conduite européen pour l'intégrité en recherche de 2011,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 mars 2019, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche dont une copie est jointe à la présente délibération.

Détail des votes : 23 votes favorables, 0 voix défavorable et 2 abstentions sur un total de 25 votants.

Fait à Lyon, le 14 mars 2019,



Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON